

de 25,000 tonnes à peine, 20 à un rendement en sucre de 10 0/0 au lieu de 12 0/0.

Les frais généraux augmenteront d'au moins 50c par tonne. La betterave, à cause des frais d'inspection, des transports par chemins de fer, des frais de passage et d'expédition, etc., etc., coûtera au moins \$1.00 de plus.

Nous n'avons aucune crainte d'être contredit sur ce point. Nos estimations, sont modérées et basées sur l'expérience de toutes les sucreries nouvellement établies aussi bien aux Etats-Unis qu'au Canada.

Quant au prix du sucre, puisque nous supposons les usines construites immédiatement et marchant sous le régime de protection indirecte encore existant, nous admettons comme base le cours du sucre allemand f. o. b. Montréal, soit 2½c, augmenté du droit de douane actuel de ½ cent. Total 3c.

Le compte de fabrication pendant cette période devient :

Dépenses—25,000 T. betteraves à \$4	\$100,000	
Frais de transport, surveillance		
de culture, pesage, etc,	25,000	
Frais de travail : 2.50 par tonne	62,500	187,500
Produit Pulpe et mélasse	12,500	
5,000,000 lbs sucre à 3c	150,000	162,500
Perte annuelle probable	\$25,000.	

Résultat qui n'est pas de nature à provoquer la création de nombreuses sucreries au Canada, au moins avec la protection actuelle limitée à un demi cent par lb., de sucre brut.